



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE SALLES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE BESANÇON GACHET
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« CENTRE DE MUSIQUE ET DANSE ANCIENNES » (CMDA)

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association « CENTRE DE MUSIQUE ET DANSE ANCIENNES » (CMDA), association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 14 novembre 2011, sous le numéro W172003362, représentée par Madame Clémence Prioux, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Vu la demande présentée par Madame Hélène PLAT, Directrice Artistique de *l'Association*,
- Vu l'accord de *la Ville*,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de *l'Association*, les salles du Conservatoire de Musique BESANÇON GACHET, sise rue des Arts à ROYAN, suivantes :

- Salle Iannis XENAKIS, Auditorium Claude SAMUEL, SALLE PIERRE BOULEZ, PIERRE SCHAEFFER.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite. L'utilisation de ces salles se fera selon le planning suivant :

- Les lundis :
 - de 14 heures 30 à 15 heures 30 : technique vocale en salle Pierre BOULEZ (hebdomadaire)
 - de 15 heures 15 à 16 heures 30 : consort multi-instruments en salle Iannis XENAKIS (hebdomadaire)

▪ Les jeudis :

- de 20 heures à 20 heures 30 : Salle des fêtes - Annis XENAKIS (hebdomadaire),
- de 20 heures 30 à 22 heures 30 : ensemble vocal Arcante dans l'auditorium Claude SAMUEL

▪ Les Répétitions Mensuelles du Chœur Artémis pour l'année 2023/2024 :

- de 9 heures 30 à 15 heures, salle Pierre SCHAEFFER
Les samedis et/ou les dimanches suivants :

samedi 21 octobre 2023
samedi 25 novembre 2023
samedi 2 décembre 2023
samedi 20 et dimanche 21 janvier 2024
samedi 2 et dimanche 3 mars 2024,
samedi 13 avril 2024,
samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2024,
samedi 8 et dimanche 9 juin 2024.

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2023-2024.

ARTICLE 4

L'Association devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à *la Ville* au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

Les salles mises à la disposition sont en bon état d'entretien. *L'Association* s'engage à jouir de celles-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien de propreté.

ARTICLE 6

Les clés de ces salles seront remises à Madame Clémence PRIOUX directrice de l'Ecole. Celle-ci devra les restituer à la fin de ses cours.

Pour *l'Association*,
La Présidente

P.O. Charbeau

Clémence Prioux

Fait à ROYAN, le 9 novembre 2023
en trois exemplaires originaux

Pour *la Ville*,
Le Maire



Patrick MARENCO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 novembre 2023